

arrêtée. Comme conséquence de cette politique, le ministère de l'Immigration et de la Colonisation, en 1931, fermait tous ses bureaux d'information aux Etats-Unis et réduisait sa représentation dans les Iles Britanniques.

Depuis plusieurs années, les règlements de l'Immigration contiennent une clause stipulant que les immigrants venant au Canada doivent posséder assez de fonds pour se suffire à eux-mêmes jusqu'à ce qu'ils se trouvent un emploi. Naturellement, une somme qui peut être considérée suffisante quand le travail abonde ne pourrait l'être en temps de chômage, et la sanction de ce règlement est un important facteur pour réduire l'immigration de l'époque actuelle. De plus, un Ordre en Conseil du 7 août 1929 interdit le débarquement au Canada de tout immigrant venant exécuter du travail ou faire du service de quelque genre que ce soit en vertu d'un contrat, d'une entente, exprimés ou sous-entendus; d'autre part ce règlement ne s'applique pas aux cultivateurs, à la main-d'œuvre agricole ou aux domestiques. Sous le même Ordre, le ministre de l'Immigration et de la Colonisation peut admettre tout ouvrier à l'entreprise s'il juge son travail ou son service nécessaire au pays.

En réponse à la demande croissante de statistiques sur l'immigration couvrant l'année civile, les chiffres de la présente édition sont présentés sur cette base partout où la chose est possible. Des chiffres révisés couvrant les années fiscales ont paru dans l'Annuaire du Canada de 1934-35 et le lecteur intéressé y est référé ainsi qu'aux rapports du ministère de l'Immigration et de la Colonisation. Il est pour le moment impossible de reviser l'analyse donnée au tableau 2 de façon à présenter les données selon l'année civile, et afin d'étudier les principales sources de notre population immigrée pour un certain nombre d'années ce tableau a été conservé dans sa forme originale. Cependant un tableau supplémentaire (2A), couvrant les années civiles 1929-35, a été ajouté.

L'influence des périodes de prospérité ou d'adversité sur l'immigration est clairement reflétée par les statistiques du tableau 2, où l'on voit que précédemment à la crise actuelle l'immigration fut à son minimum autour de 1896; que depuis cette date jusqu'en 1908 elle augmenta régulièrement, qu'un déclin se produisit pendant l'exercice financier clos le 31 mars 1909, causé par la brève dépression de 1908; qu'à partir de ce moment, l'immigration suivit une marche ascendante ininterrompue jusqu'en 1913. Durant les exercices 1915 à 1919, l'immigration fut restreinte pour des raisons plutôt politiques qu'économiques, mais concurremment à la reprise des affaires amenée par la fin de la guerre, notre immigration fut doublée et au delà; enfin, la crise générale qui caractérisa les années 1921 et 1922 est reflétée dans une décroissance de l'immigration pendant les exercices clos les 31 mars 1922 et 1923. La reprise des affaires en 1923 se traduisit par une nouvelle activité de l'immigration. Pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924, il est entré au Canada 145,250 immigrants, soit plus du double de l'année précédente. Les exercices de 1925 et de 1926 accusent respectivement des déclinés de 23.3 et de 33.9 p.c. comparativement à 1924, mais ceux de 1927 à 1929 montrent une amélioration générale bien en harmonie avec une plus grande activité commerciale. L'exercice terminé le 31 mars 1930 reflète une légère dépression, et les restrictions depuis août 1930, mentionnées à la page 187, ont été le principal facteur faisant tomber le nombre d'immigrants de 163,288 en 1930 à 19,782 en 1933, à 13,903 en 1934 et à 12,136 en 1935.

Le nombre de colons venus au Canada est donné pour les années civiles de 1852 à 1935 dans le tableau 1, tandis que le tableau 2 est un relevé des immigrants entrés au Canada depuis 1881, avec distinction entre ceux venant du Royaume-Uni, des Etats-Unis et des autres pays. Le tableau 2A donne la même information que le tableau 2 pour les années civiles de 1929-35.